

## ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

## Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 NOVEMBRE

## LA PREMIÈRE BOMBE

Si les navires de gros et de petit tonnage ne sont pas près encore de franchir le canal de Panama, il a été établi, en des parages moins lointains, une batterie de défense dont les travaux sont, paraît-il, plus avancés que ceux de l'entreprise inachèvement. Suivant l'expression technique des artilleurs, elle est déjà en action (au singulier) et vient de lancer sa première bombe. Les éclats du projectile visent et atteignent un gros personnage de la République, M. Floquet, président de la Chambre, ancien président du conseil des ministres.

Il y avait longtemps — longueur très relative — que n'avait éclaté un de ces gros scandales financiers qui, sous le régime actuel, alternent avec les explosions de dynamite. Les amateurs de scandales n'ont rien perdu, on le voit, à attendre un peu plus longtemps que de coutume.

La *Cocarde* est, à coup sûr, l'un des journaux qui sont le mieux à même de savoir ce qui se passait au moment des affaires boulangistes. Or, la *Cocarde* s'exprime en ces termes :

« M. Floquet était président du conseil, et les fonds secrets étaient épuisés, quand, au mois de décembre 1888, on apprit que le général Boulanger posait sa candidature à Paris.

Il fallait de l'argent à tout prix, M. Floquet s'adressa à la Compagnie de Panama.

Elle refusa.

M. Floquet insista : il fallait que l'administration du Panama cédât ; ou bien le gouvernement ne saurait plus protéger ses émissions de valeurs à lots.

M. Charles de Lesseps s'inclina. Il remit trois cent mille francs à M. le président du Conseil.

M. Floquet aurait ainsi distribué ces fonds secrets qu'il s'était si adroitement procurés : cent mille francs furent dépensés pour la candidature Jacques ; cent mille francs furent remis à un journal du matin ; cent mille francs furent donnés à un journal du soir.

Les révélations de la *Cocarde*, si elles sont exactes, donnent une triste idée des mœurs républicaines.

Toujours d'après la *Cocarde*, M. Floquet pousserait l'inconscience jusqu'à trouver naturel le procédé de ch... (d'intimidation, si vous voulez) qu'il aurait employé contre la Compagnie récalcitrante.

Le raisonnement de cet homme d'Etat républicain se bornerait à ceci : que, non seulement il n'a pas à se défendre puisque les accusateurs eux-mêmes conviennent qu'il n'opérait pas dans son intérêt, mais qu'il est au contraire en droit de se vanter d'avoir, par tous les moyens, défendu la République attaquée.

Il se couvrirait même de l'autorité présidentielle de M. Carnot qui, mis au courant de la situation, aurait approuvé sa conduite !

Ce qui est effrayant au point de vue moral, ce qui montre ce que deviennent sous la République les plus élémentaires notions de

la probité, c'est que M. Floquet croit, peut-être, cette défense soutenable et suffisante.

Qu'en pensent les actionnaires et obligataires du Panama, qui avaient donné leur argent pour creuser un canal, et non pas sans doute pour soutenir la candidature de M. Jacques ?

Immédiatement après la loi sur la presse, viennent devant la Chambre trois interpellations sur le Panama.

M. Floquet, dit-on, descendra aujourd'hui du fauteuil et s'expliquera à la tribune.

Les explications sont nécessaires : elles peuvent être aussi fort intéressantes.

## La loi sur la Presse

(FIN)

Enfin c'est terminé. La Chambre a adopté les différents articles et l'ensemble de la loi contre la Presse.

Il est vrai que le projet ministériel a subi de telles modifications qu'il n'était plus, à l'heure du vote, que l'ombre de lui-même.

L'article 24, adopté par 464 voix contre 96, vise seulement les crimes et non plus les délits.

De plus, l'article 49, relatif à la détention et à la saisie préventive, qui était à lui seul presque toute la loi, a été assez profondément modifié par l'adoption d'un amendement de M. Jullien, ainsi conçu :

« Maintenir cet article dans son texte primitif et y ajouter le paragraphe suivant :

« Dans les cas prévus aux articles 24 et 25 de la loi, la Cour pourra prononcer l'exécution provisoire, nonobstant opposition ou pourvoi ».

Cet amendement a été voté à une faible majorité : 289 voix contre 256.

L'ensemble de la loi a été adopté à mains levées.

Un violent incident s'est produit au cours de la discussion qui a été intéressante.

M. Goujon ayant donné lecture d'une phrase écrite dans l'*Emancipation sociale* en 1884, par Ferroul, phrase applaudissant l'assassinat d'Alexandre II, le député socialiste s'est défendu en faisant observer qu'à cette époque la France n'était pas l'alliée de la Russie.

Des cris d'indignation mêlés à des huées répétées et prolongées ont accompagné M. Ferroul jusqu'à son banc.

Il n'est venu à la pensée de personne de rappeler que ces vertueux républicains du centre ne s'étaient point fait faute d'approuver la tentative de Berezowski et de s'opposer à l'extradition de Hartmann.

M. Floquet, l'homme du : *Vive la Pologne, monsieur !* n'a pas cru devoir défendre M. Ferroul contre les clameurs de ses amis.

Il se réservait sans doute pour sa propre défense. Saisi, après le vote de la loi contre la Presse, d'une demande d'interpellation sur l'affaire de Panama, il s'est offert la parole pour répondre à l'accusation dirigée contre lui par le *Jour* et la *Cocarde*.

— J'affirme, a-t-il dit, que je n'ai rien demandé, rien reçu, rien distribué. Ma conscience est nette et mes mains sont propres.

Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements et les bravos unanimes de la Chambre.

## L'affaire de Panama

La décision prise d'intenter des poursuites à diverses personnes ayant joué un rôle plus ou moins considérable dans l'affaire du canal de Panama a provoqué une émotion qui ne fait que s'accroître. C'est moins le fait en lui-même qui donne lieu à des commentaires que les conséquences qu'il peut entraîner. Les rumeurs qui circulent à ce sujet ont pour la plupart un caractère tel, qu'il convient de se borner à les signaler.

C'est ainsi par exemple qu'on fait remarquer que la Cour devant laquelle sera évoquée l'affaire sera présidée par M. Périvier. Or, on se rappelle que ce magistrat était un familier de la famille Grévy et que, durant la crise qui a emporté le prédécesseur de M. Carnot, il ne quittait pas l'Élysée. C'est la Cour d'appel qui acquitta M. Wilson.

On assure, d'autre part, que M. C. de Lesseps et M. Fontanes ont, entre les mains, des reçus ou leur photographie qui compromettent nombre de personnages politiques. Or, si on s'en rapporte aux affirmations du *Nouvelliste de Lyon*, le bruit court — et des députés même s'en sont faits les propagateurs — que quatre-vingt-deux quittances existent, d'argent que des députés et des sénateurs ont reçu pour un concours assez mal défini. Le *Nouvelliste* dit à ce sujet :

« Ce que l'on sait et ce que l'on redoute en haut lieu, c'est que les éclaboussures de la poursuite porteront beaucoup plus haut et plus loin que M. de Lesseps.

Une fois l'affaire engagée, on pourra tout craindre des révélations et des rancunes des inculpés.

On suivra d'escroquerie en escroquerie la trace des quatorze cents millions qui manquent à la petite épargne des ouvriers et des domestiques.

On verra les millions que les journaux ont appréhendés au passage, par la plus effroyable campagne de mensonges qui fût jamais.

On verra les millions que les grosses maisons de banque ont dérivés dans leurs caisses, sur le montant des émissions, alors que leurs circulaires et leurs courtiers faisaient le siège de la crédulité des bonnes gens et que leurs directeurs mettaient les capitalistes en garde contre les pièges tendus au vulgaire.

Qui sait si l'on ne verra pas aussi les fausses factures des entrepreneurs pour des travaux qu'ils n'auront pas faits, et les mille détails d'une comptabilité de fantaisie par où la fortune de quelques-uns s'est édifiée sur la ruine de presque tous ? »

Les citations dans l'affaire de Panama ne seront pas lancées avant quelques jours.

M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire fait en ce moment copier le volumineux rapport qui contient l'historique de l'entreprise, l'étude des points de droit, et qui tiendra lieu de réquisitoire.

En tête de ce rapport figurent les noms de MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps, Marius Fontane, du baron Cottu, anciens administrateurs de la Société, contre lesquels la poursuite est dirigée.

Nous croyons savoir que M. Eiffel, dont le nom avait été prononcé par plusieurs journaux, n'est pas compris parmi les prévenus.

L'envoi des citations ne signifiera pas encore que les débats vont s'ouvrir. L'affaire sera forcément remise à six semaines ou deux mois après un premier appel de la cause, pour permettre aux avocats de prendre connaissance du rapport dont nous avons parlé et du formidable dossier de l'information à laquelle a procédé M. le conseiller Prinet.

## LE PANAMA

HISTORIQUE DE L'AFFAIRE

C'est le 3 mars 1884 que fut définitivement constituée la Société du canal interocéanique de Panama, au capital nominal de 300 millions de francs, divisé en 600,000 actions de 500 francs. Les emprunts se succédèrent assez fréquents.

En juin 1888, la situation financière de la Société était la suivante : capital social, 1 milliard 300,000,000 ; obligations 3 0/0, 400 millions 375,000 ; 3 0/0, 474,000,000 ; 4 0/0, 458,969,874 ; 6 0/0 (1<sup>re</sup> série), 206,469,900 ; 6 0/0 (2<sup>e</sup> série), 113,910,280 ; 6 0/0 (3<sup>e</sup> série), 35,000,000. Total, 4,094,716,054.

A ce moment (1<sup>er</sup> juin 1888) la Société obtient des Chambres l'autorisation de faire un nouvel emprunt de 720 millions, à émettre, sous forme d'obligations à lots. 305 millions seulement furent souscrits : ce qui portait à 4 milliard 400 millions de francs (près d'un milliard et demi) la somme dépensée.

A mois de décembre suivant, la Compagnie de Panama ne pouvait plus tenir. Elle eut recours encore une fois à la Chambre. Le ministre des finances d'alors, M. Peytral, présenta à la Chambre un projet de loi pour autoriser la Compagnie de Panama à proroger, pendant un délai de trois mois, le paiement de ses dettes, y compris les coupons des actions et obligations, mais à l'exception des obligations résultant d'une partie de l'emprunt de 1888. La Chambre repoussa ce projet.

Devant cette situation, M. de Lesseps sollicita du Tribunal civil de la Seine la nomination d'administrateurs pour la Compagnie. MM. Denormandie, ancien gouverneur de la Banque de France ; Beaudelot, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine, et Hue, furent désignés pour ces fonctions, avec les pouvoirs les plus étendus, notamment de contracter un emprunt, afin que les travaux ne fussent point interrompus. Mais les efforts des liquidateurs n'aboutirent à rien de pratique et, le 5 février 1889, le Tribunal civil de la Seine prononça la dissolution de la Société et nomma pour liquidateur M. Brunet, ancien ministre.

Les difficultés grandissant, une loi (17 juillet 1889) autorisa le liquidateur à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, celles des obligations à lots dont l'émission avait été autorisée par la loi du 8 juin 1888 et qui n'a-

vaient pas encore été placées, le 4 février 1889, date de la dissolution et de la mise en liquidation de la Compagnie. On sait le reste.

Voici la composition exact du conseil d'administration :

**Président du conseil :** M. de Lesseps (Ferdinand), directeur de la Compagnie du Canal de Suez.

**Administrateurs :** MM. Allavène, de Circourt, Cottu, Cousin, Daubrée, Fontaine, Harrel, Hallman, de Lesseps (C.), de Lesseps (V.), de Mondésir, Motet-Bey, Motet, de Moucheron, Poisson, Prévost, Rapatel, Seligman.

**Secrétaire général :** M. Boudet.

## L'EXPÉDITION DU DAHOMEY

Porto-Novo, 19 novembre.

On n'a pas reçu depuis quelques jours de nouvelles officielles concernant les opérations près d'Abomey ; mais les bruits les plus divers sont mis en circulation. Ils ne doivent être accueillis que sous les plus grandes réserves.

C'est ainsi qu'il est question de préliminaires de paix qui auraient été entamés.

Behazin aurait fait des propositions qu'il aurait fait précéder d'envois de cadeaux, consistant principalement en bœufs.

Les propositions de Behazin consisteraient en ceci : paiement d'une indemnité de dix à vingt millions, occupation par les Français des villes principales, création de douanes, abolition de l'esclavage.

Avant tout pour parler, le général Dodds aurait exigé l'occupation d'Abomey, mais Behazin ayant refusé cette condition, les opérations continueraient.

Le lieutenant-colonel Lambinet a pris le commandement de la région de Porto-Novo.

Le commandant de la légion Rouvillain s'appête à rejoindre la colonne du général Dodds.

Les chemins d'Abokouta sont ouverts au commerce.

Le commerce reprend avec Lagos.

## TRIBUNAUX

### LES INCENDIAIRES DE LA BÉNÉDICTINE DE FÉCAMP

Jendredi s'est engagé devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure le procès des incendiaires de la Bénédicte de Fécamp.

On sait que, dans la nuit du 11 au 12 janvier dernier, cette fabrique célèbre fut presque entièrement consumée par un incendie qui causa plus d'un million de dégâts.

L'établissement avait déjà brûlé une première fois ; il était reconstruit depuis quelques années à peine au moment du sinistre.

Après une instruction des plus laborieuses,

le Parquet a renvoyé devant la Cour d'assises deux ouvriers nommés Duchemin et Dumont, qui avaient demandé à être embauchés quelques jours avant l'incendie et qui avaient essayé un refus.

Les charges relevées contre ces deux hommes sont assez vagues : on leur attribue des propos menaçants, et ils auraient été rencontrés près de l'usine une heure avant l'incendie, portant une lanterne sourde.

Tous deux protestaient énergiquement de leur innocence. Plus de cent témoins étaient assignés.

Après trois jours de débats, la Cour d'assises a condamné Duchemin et Dumont aux travaux forcés à perpétuité.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### Nomination d'un adjoint

Le Conseil municipal de Saumur s'est réuni samedi pour la nomination d'un premier adjoint en remplacement de M. Peton, démissionnaire.

Le Conseil était presque au complet ; deux membres seulement, MM. Terrien et Coutard, se sont excusés.

Dans sa lettre, M. Coutard a ajouté qu'il regrettrait d'autant plus de ne pouvoir assister à cette séance qu'il avait des excuses à présenter à ses collègues pour l'incident fâcheux qui s'est produit à la dernière réunion, incident qui ne se produira plus.

Le Conseil a nommé comme secrétaire de cette séance M. Doussain.

Après lecture de l'arrêté préfectoral convoquant le Conseil pour la nomination d'un adjoint, et des articles 76, 77 et 80 de la loi de 1884 qui réglent la nomination des maires et adjoints, le scrutin est ouvert.

Il y a 25 votants.

M. Galbrun réunit 17 suffrages ; M. Coutard, 2 ; M. Peton, 2 ; M. Grosbois, 1 ; M. Lamy, 1 ; bulletins blancs, 2.

M. Galbrun ayant obtenu la majorité absolue est élu premier adjoint.

Le maire lève la séance et prie les conseillers de rester pour signer le procès-verbal.

En voilà pour un mois : c'est prévu.

Pour satisfaire la curiosité de notre honorable lecteur qui ne sait plus son histoire romaine, nous lui adressons les extraits suivants. Il pourra choisir.

**LÉPIDE.** — S'attacha à la fortune de César. Après la mort du dictateur, il s'unit à Octave et à Marc-Antoine, et forma avec eux le 2<sup>e</sup> triumvirat. Il eut d'abord en partage l'Espagne

et la Gaule narbonnaise ; puis ses collègues, qui le méprisaient, le réduisirent à l'Afrique. Il ne se montra pas moins cruel que ses collègues, et livra à leur vengeance son propre frère Paulus. Enfin Octave lui enleva tout pouvoir, ne lui laissant que le vain titre de grand pontife, et le reléqua à Circé où il mourut dans l'obscurité. (Dict. Bouillé.)

Octave entraîna ses soldats et le reléqua à Circé, en ne lui laissant que sa dignité de grand pontife. Il y vécut encore 23 ans. « C'était, dit Montesquieu, le plus méchant citoyen de la République. » Sans fermeté, sans talent, il dut uniquement aux circonstances son élévation. Durant la proscription, il se montra le digne collègue d'Octave et d'Antoine et leur livra la tête de son propre frère.

DEZOBRY et BACHELET. (Dictionnaire.)

Il mourut l'an XIII après J.-C. Il était sans aucun talent.

D'AULT DUMESNIL et DUBREUX.

(Nouv. Dict. d'Hist. et de Géogr.)

Auguste le méprisait, parce qu'il savait qu'il était méprisé par ses troupes. Il ne daigna pas tirer l'épée contre lui. Il le destitua de tous ses emplois, à l'exception de celui de grand-pontife, et le reléqua à Circé. Il n'eut jamais cette activité opiniâtre qui peut seule conduire aux grands succès et les soutenir. Il ne se prêta qu'avec une sorte de nonchalance aux circonstances les plus favorables à son agrandissement, et, pour nous servir des expressions de Paterculus, il ne mérita point les caresses dont la fortune le combla longtemps.

(Biographie universelle.)

### SAUMUR CONTRE REIMS

Nous avons récemment parlé du procès soutenu, devant la Cour d'appel de Paris, par des fabricants de vins mousseux de Saumur contre les fabricants de Reims, qui prétendent leur interdire le droit de se servir du mot *Champagne* sur leurs étiquettes.

Le tribunal de Reims avait naturellement donné tort aux champagniseurs saumurois. L'affaire est revenue devant la Cour d'appel de Paris, et, ainsi que nous l'annoncions samedi, celle-ci a confirmé le jugement du tribunal de Reims.

Les champagniseurs saumurois sont donc battus, alors que leur cause était depuis longtemps gagnée devant l'opinion publique. Nous ne pouvons que déplorer une pareille solution, si manifestement contraire au bon sens.

On lit dans le *Petit Courrier* :

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs ces quelques vers mélancoliques et

charmants, composés par un anonyme, sur la mort du lieutenant Menou, et qui nous ont été adressés. On ne pourrait donner un plus doux adieu à notre jeune et regretté compatriote.

### Au lieutenant Menou

Adieu ! Pour d'autres morts nous donnerons des larmes,  
Mais, pour toi, nous aurons des saluts et des fleurs ;  
Sur toi rayonnera le saint reflet des armes ;  
A qui verse son sang, il ne faut pas de pleurs.

Adieu ! Tu n'as besoin de deuil ni de tristesse.  
Un rayon t'éclairait quand tu t'es endormi.  
Tes frères, les héros frappés dans leur jeunesse,  
T'entoureront là-bas de leur cortège ami.

Repose dans ta tombe inconnue et lointaine.  
Va, la France t'a vu, tu ne seras pas seul.  
Son âme ira vers toi comme une voix humaine,  
Et les plis du drapeau seront ton doux litteul.

Et sur toi brilleront, dans leur splendeur antique,  
Le ciel bleu, la lumière et le brûlant soleil ;  
Et la tranquillité de la terre d'Afrique  
D'un silence profond bercera ton sommeil.

C.

### L'ASSOCIATION ARTISTIQUE

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Le Conseil municipal vient, à une majorité de dix-sept voix contre treize, de refuser à l'Association artistique la faible et minime subvention qu'on lui avait jusqu'à ce jour accordée. Ce vote, résultat de malentendus et de partis pris évidents, aura des conséquences fâcheuses pour notre théâtre si, comme il est probable, il amène l'Association à décider sa propre dissolution. Au point de vue de l'art, c'est un véritable acte de vandalisme ; au point de vue des intérêts de la ville, c'est une lourde faute. Il est assurément excusable de se tromper, mais ici l'erreur dépasse les limites du simple bon sens. Voilà un brillant début pour nos nouveaux administrateurs ! — LUDWIG. »

### CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VIENNE

A Poitiers, la session extraordinaire du Conseil général s'est terminée samedi par le vote d'un emprunt de 1,636,000 fr., qui sera affecté à la construction de lignes de tramways.

Le Conseil a également voté des fonds pour la création d'un bureau de bienfaisance dans les communes du département qui en sont encore dépourvues.

### ARRESTATION DE L'ASSASSIN D'USSON

Le véritable auteur du double assassinat d'Usson est-il entre les mains de la justice ?

Le sieur Clément, mari de l'une des victimes, a été arrêté vendredi et écroué à la maison d'arrêt de Civray.

Les raisons qui ont motivé son arrestation sont les suivantes :

1<sup>o</sup> Contrairement à ce qui a été dit, Clément n'est pas parti pour la foire de Joussé en compagnie de son oncle et de son beau-frère.

69 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

XXVI

Le même jour, vers les dix heures du matin, M. Loubert était dans son cabinet de travail, et il contemplait, en se frottant les mains, des papiers épars sur un bureau devant lequel il était assis. Sa figure, habituellement joviale, était en ce moment d'un épanouissement extraordinaire.

« C'est bien s'en tirer, disait-il, et après tout, s'en tirer honnêtement. Je dois quatre millions : deux à ma fille et deux à mes créanciers. Je désintéresserai Éléonore avec mes usines, ainsi qu'il est dit dans le contrat de mariage dont j'ai là le modèle ; sur les deux millions et demi que Léonce place chez moi, je donnerai deux millions à mes créanciers, qui s'attendaient sûrement à un concordat, et qui seront, par ce moyen, payés intégralement. Mon crédit va se trouver plus affermi que jamais, et avec les cinq cent mille francs

qui me resteront du prêt de mon neveu, et mes immeubles, je pourrai rentrer dans les affaires et redevenir plus riche que je ne l'ai été dans ma plus grande prospérité. Et puis, comme il est heureux que je sois dans l'opposition ! j'établirai une maison de banque pour le petit commerce, et, populaire par mes principes, je verrai la foule venir à moi par sympathie. Mes bureaux seront toujours le siège de quelque souscription patriotique qui apprendra le chemin de ma maison aux honnêtes gens, je veux dire aux bons citoyens. On viendra apporter une offrande, et par la même occasion on escomptera un billet. On ne m'accusera pas d'être l'ennemi aveugle du gouvernement, car j'ai fait tout ce que je pouvais honnêtement faire pour me rallier à lui... Mais il y a là tant d'intrigues, tant de corruption, qu'en vérité un homme de bien doit se tenir à l'écart par conscience. A ce propos, je serai bien d'aller voir P..., que j'ai négligé depuis quelques semaines. Il faut que je sache d'avance le plan de campagne arrêté pour la prochaine session, afin de dresser mes batteries en conséquence... Je suis décidé à parler cette année, et...

En ce moment la porte s'ouvrit, et un do-

mestique annonça M. de La Loue.

— Dites que je suis en affaires, répondit Loubert à voix basse.

Mais le conseiller d'Etat était déjà dans le cabinet.

— Je vous dérange, mon cher collègue, dit celui-ci. Je n'ai que deux mots à...

— Ah ! c'est vous, Froment, interrompit Loubert ; je croyais avoir entendu un autre nom. Je suis en affaires effectivement... Prenez donc ce fauteuil.

— Je venais seulement vous apprendre, reprit le conseiller, un peu étonné de cet accueil, mais acceptant toujours le siège qu'on lui offrait, par suite de sa grande habitude d'accepter ; que l'ordonnance qui nomme votre neveu à la dignité de pair a été signée hier, et que, par mes soins, elle sera envoyée aujourd'hui même au *Moniteur*.

— Je vous remercie de votre attention, mais je connaissais déjà cette circonstance, répondit froidement M. Loubert. Je ne vois jamais les ministres chez eux, comme vous savez... Mais le hasard m'a réuni hier au président du conseil sur un terrain neutre, et comme ces messieurs ne perdent pas une occasion de chercher à nous gagner, il m'a annoncé la haute dignité

(je me sers de son langage) à laquelle Grandval vient d'être élevé.

— Vous devez être enchanté, dit M. de La Loue, en hésitant quelque peu.

— Je le serai plus tard, mon cher Froment, si le fils du général Grandval comprend qu'il se doit tout à son pays, et s'il ne se laisse pas détourner de cette noble pensée par un puéril sentiment de reconnaissance. Les ministres et le roi auraient tort de croire qu'ils ont fait une faveur à mon neveu. Cette pairie, triste chose du reste, n'est qu'une faible récompense des immenses services que son père a rendus à la France. Ce brave général ! Vous savez qu'il est mort de douleur d'avoir vu deux fois ses bords étrangers souiller le sol sacré de la patrie.

M. Loubert, en terminant cette phrase ronflante, ne put s'empêcher de faire intérieurement la réflexion qu'elle figurerait admirablement bien dans un de ses fatras discours, et cette pensée lui causa un enivrement extraordinaire. Aussi ne laissa-t-il pas à son collègue de La Loue le temps de répondre, et reprit-il presque aussitôt :

— Vous semblez étonné de mon langage, mon cher Froment, comme s'il était nouveau

Invité à venir avec eux, il a prétendu avoir affaire chez lui et ne les a rejoins que plus tard à Joussé.

2° L'argent dérobé, 7,500 francs, appartenait à l'oncle de Clément; et les 1,600 fr., économies de la communauté Clément, déposés dans une armoire, n'ont pas été touchés.

3° L'attitude de Clément, en apprenant l'assassinat de sa femme. Avant de se rendre de Joussé, il s'est grisé abominablement: c'est du reste un alcoolique. De plus, il entretenait une maîtresse qui, paraît-il, lui coûtait assez cher.

Clément n'a pas encore avoué, mais on affirme que les charges relevées contre lui sont tellement accablantes, qu'il ne pourra persévérer longtemps dans ses dénégations.

#### LE SCANDALE DE LA FERTÉ-BERNARD

M. Francis Magnard stigmatise, dans le *Figaro*, une des innombrables petites infamies que commettent, comme à plaisir, les politiciens de clocher:

« Voici justement que le département de la Sarthe nous fournit un pendant à l'incident de Saint-Calais qui a fait le tour de la presse et soulevé une légitime indignation chez tous les indépendants. A la Ferté-Bernard, on a trouvé mieux encore.

Le 10 novembre, le Conseil municipal de cette petite ville, sur la proposition d'un sieur Gasnier, a résolu de distribuer les secours du Bureau de bienfaisance « uniquement aux familles qui fréquenteront les écoles publiques ».

Un membre demande s'il entre dans la pensée de l'auteur de la proposition de supprimer totalement le pain du Bureau de bienfaisance aux familles qui enverront leurs enfants aux écoles congréganistes.

M. Gasnier répond affirmativement.

Seize voix et un bulletin blanc sur dix-sept votants ont voté cet abominable abus de pouvoir. Le courageux journal *La Sarthe*, qui a déjà signalé la lettre de M. Leconte, à Saint-Calais, conteste la délibération du Conseil municipal de la Ferté-Bernard.

Il faudrait de toute façon organiser un mouvement d'opinion contre des mœurs qui me semblent aussi barbare que l'emploi de la dynamite. »

#### REVUE DE LA MODE

Il ne faut plus songer maintenant qu'aux robes et vêtements d'hiver; le choix ne nous manquera pas entre les étoffes bourruées et les velours les plus soyeux.

La traîne est absolument supprimée, à moins que ce ne soit pour une robe de soirée. La forme cloche, c'est-à-dire étroite du haut, s'élargissant vers le bas, et que nous connaissions déjà, revient avec insistance. La jupe se fait toujours avec la plus grande simplicité. Elle se garnit souvent d'une ruche en étoffe pa-

reille, ou bien encore de trois rouleautés de fourrure.

L'écossois s'emploie beaucoup en lainage pour le costume entier. En soie et en velours, il est plutôt employé comme garniture; on en fait volontiers des corsages rentrés dans la jupe.

Les modèles des costumes qu'on porte depuis le commencement de la saison se rapprochent du genre Empire, tout en le modernisant.

Ils semblent destinés à tenir le milieu entre la taille courte du premier Empire et la crinoline du second.

On voit beaucoup de tailles rondes; le Boléro ou Figaro ouvert sur une chemisette en surah ou sur un gilet, permettent encore de sortir sans manteau pendant les derniers jours de température acceptable.

Comme manteaux, le collet et la pèlerine sont les deux modèles qui vont dominer cet hiver.

Les chapeaux n'ont plus de mode; ils se portent sous toutes les formes possibles et impossibles. Les garnitures sont de même. Personne au fond ne doit s'en plaindre, cette variété incessante est fort agréable aux yeux. Grandes capotes et petites, hautes et plates, chapeaux ronds et pointus, toques plus ou moins garnies, d'oiseaux et d'oreilles d'ânes, tout est permis et tout est amusant.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 19 novembre. — Georges-Théodore-Eugène Rivière, rue Dacier.

##### MARIAGES

Le 21 novembre. — René Fouquet, employé d'octroi, a épousé Angèle-Marie Berthelot, femme de chambre, tous deux à Saumur; — Henri-Jean Beaumont, boulanger, a épousé Marie-Louise Jacquet, domestique, tous deux à Saumur.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2. — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 21 Novembre 1892

Avec le concours de  
M. Yves GUILLON, premier comique

### Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte,  
paroles de MM. Carré et J. Barbier, musique  
de Victor Massé

### LES SURPRISES DU DIVORCE

Comédie en 3 actes, par A. Bisson  
et A. Mars

M. Yves GUILLON jouera le rôle  
d'Henri Duval

ORDRE: 1° Les Noces; 2° Les Surprises.

pour vous; je suis toujours le même cependant. Quelques démarches qui n'avaient pas d'autre but que de chercher à ramener dans une meilleure voie les conseillers de la couronne, vous auraient-elles fait croire que j'ai abandonné mes principes? Perdez cette idée, mon cher. Sorti des rangs du peuple, je veux rester l'homme du peuple! Voilà mon ancienne profession de foi; je vous la répète pour que vous ne l'oubliez jamais.

Si M. de La Loue avait été moins au fait de tout ce qui se passait dans le monde politique, le revirement subit de M. Loubert lui aurait fait croire à un renversement prochain du cabinet; ne pouvant admettre cette supposition, il s'arrêta à celle que son collègue avait perdue la raison, ou qu'il était menacé par les poignards des sociétés secrètes dont il avait un moment abandonné la cause.

Sa réponse se ressentit de ces incertitudes. Homme toujours mesuré, d'ailleurs, afin d'être prêt à profiter de tous les événements, il se tint dans les généralités qui n'auraient donné lieu à aucune réplique vive de M. Loubert, si celui-ci, dont la tête était tout à fait partie, n'eût voulu renchérir encore sur tout ce qu'il avait déjà dit. Il fut si violent, que le malheu-

reux de La Loue, craignant d'être compromis pour le seul fait de prêter l'oreille à de semblables discours, se hâta de lever la séance, et de courir chez le président du conseil pour lui apprendre que l'opposition conspirait ouvertement. Le ministre lui tourna le dos en riant.

Après son départ, M. Loubert resta pendant quelques instant encore sous l'influence de l'excitation à laquelle il s'était laissé entraîner, d'abord pour s'étourdir sur sa conduite passée, ensuite par ce penchant qu'ont tous les hommes médiocres à supposer que la fortune sera prodigue envers eux, du moment qu'elle leur devient favorable. Loubert, qui s'était ruiné et qui se voyait riche, ne doutait plus de rien, tous ses rêves étaient dorés: ceci n'est point une métaphore.

La porte de son cabinet s'ouvrit une seconde fois, et le même domestique qui était venu annoncer M. de La Loue, revint pour dire qu'un monsieur, qui s'était présenté la veille et avait laissé sa carte, insistait pour voir M. Loubert.

— Dites que je n'y suis pas.

— Ce monsieur assure que c'est urgent, et que si on ne le reçoit pas, il enverra un huissier.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 20 Novembre 1892

Versements de 95 déposants (14 nouveaux), 41,923 fr. ».

Remboursements, 32,092 fr. 45.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 novembre 1892.

La Bourse reste très ferme par suite du vote qui a mis fin hier à la discussion générale du projet de loi sur la presse. Le 3 1/2 reste à 99.55; le 4 1/2 à 105.27.

La Rente Italienne est en nouvelle avance à 93.75; Les Chemins Méridionaux restent demandés à 645.

L'Extérieure cote 63 5/16.

Toujours pas de changement sur l'action de la Banque de France à 3,975.

Le Crédit Foncier revient au cours de 1,400. Le Conseil a autorisé dans sa dernière réunion pour 4 1/2 millions de prêts nouveaux.

La Banque de Paris est en nouveau progrès à 693. L'émission d'obligations dont cette société s'occupe concerne les ateliers et chantiers de la Loire.

La Société Générale est toujours soutenue par les demandes au comptant justifiées par la marche régulière des bénéfices qui dépassent 2 millions 1/2 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre et qui ont été de 314,449 fr. pour le dernier mois. Elle cote 482 fr.

Le Crédit Lyonnais se rapproche insensiblement du cours rond de 800 fr. dont il n'est plus éloigné que d'une douzaine de francs qui seront sûrement gagnés d'ici à la fin de l'année.

L'obligation Beyrouth Damas-Hauran a des demandes très actives de 311 à 312 fr.

Les Chemins Economiques valent 426 fr.

Ch. HEYMAN et Co,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

### Chronique foncière parisienne

#### NOTRE BUT

« Les Fortunes Solides sont en Immeubles de rapport. »

Qui a dit cela? C'est la Sagesse elle-même. Depuis quelques années, à des intervalles presque réguliers et malheureusement trop fréquents, des bruits courent à la Bourse et dans le monde des affaires. Ce sont d'abord des chuchotements à l'oreille. — Qu'est-ce donc que l'on m'a dit de...? — Est-il vrai que...? — La rumeur grossit, s'accroît. Crac! Paris, que dis-je? la France entière s'éveille un matin avec un écroulement de plus. C'est le Krach qui a passé!

Krach de l'Union Générale, Krach du Panama, Krach des Métaux, Krach du Comptoir d'Escompte, Krach de la Société des Dépôts et Comptes courants, etc., etc.

Adieu les rêves de gros dividendes, adieu même cette bonne sécurité qu'on croyait avoir

et sur laquelle on s'endormait. Il y a eu des réveils terribles.

Chacun considère alors avec stupeur la brèche ouverte dans sa fortune; on restreint ses dépenses, on change sa vie. Le père de famille se trouve encore trop heureux quand l'établissement des enfants n'est pas compromis, quand il n'est pas forcé d'avoir recours à l'emprunt pour liquider sa situation, quand la ruine ne frappe pas à la porte de sa maison.

Mon Dieu! quand les affaires étaient si prospères qu'on trouvait de l'argent pour toutes, quelles qu'elles fussent; quand chaque semaine presque, il y avait une émission nouvelle, on s'en tirait encore. On achetait, on vendait, on gagnait ou on perdait, mais en somme l'argent circulait et les derniers seuls étaient pris quelquefois.

Aujourd'hui, hélas! il n'en est plus de même. Les émissions importantes ont presque complètement cessé. L'argent est devenu prudent et il a de bonnes raisons pour cela; les opérations, montées à gros capital et qui par cela même avaient les reins assez solides pour résister longtemps, sont devenues très rares. Les émissions ont presque complètement cessé. Il ne se lance plus que des affaires de faible importance, pour ainsi dire particulières, spéciales, fondées par de petites Sociétés qui n'ont que de grosses espérances énumérées à grand fracas dans des prospectus, qui brillent, scintillent comme des miroirs à alouettes.

Et cependant l'argent est abondant, les caisses de dépôts en regorgent. L'épargne, accumulée par les produits du travail ou par les détachements de coupons, monte à un milliard et demi par an; les sommes provenant des remboursements par voie de tirage constituent encore un million annuel.

Où placer fructueusement une partie de cet argent?

C'est ce que nous continuerons à examiner dans notre prochaine chronique, mais de suite nous pouvons indiquer notre conclusion:

« Les Fortunes solides sont en Immeubles de rapport. »

PIERRE DE TOUCHE.

Adresser toutes demandes de renseignements à l'Administration du Journal qui se charge de les transmettre à Paris au Directeur de la Chronique foncière des journaux de Paris et de Province réunis.

— Alors tu ne veux pas que les femmes soient reçues à l'Académie?

— Jamais!  
— Pourquoi?  
— Ma belle-mère a des prétentions.  
— Eh bien?  
— Si elle y était jamais admise, elle serait immortelle!

### MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 14 novembre

Froment de semaille, de 22 à 23 fr. — Froment (l'hectolitre de 77 kilos 1/2), 16 à 16 25. — Seigle (l'hect., de 75 kil.), 11 à 11 50. — Orge (l'hect. de 65 kilos), 11 50. — Avoine (l'hect. de 50 kil.), 8 à 8 25. — Foin (la charretée de 1,050 kilos), 110 à 120 fr. — Paille, 60 à 65. — Pommes de terre (le double-décaltre), de » 60 à » 80. — Pain (les 6 kilos), 1 80. — Volailles (la couple), 3 50 à 4 fr. — Œufs (la douzaine), 1 25. — Beurre (le 1/2 kilo), 1 20 à 1 25. — Petits vins blancs des environs (barrique de 230 litres), 80 à 100 fr. — Petits vins rouges, 48 à 50 fr.

### ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

### P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal | Pont-l'Évêque

— Comté, | Romatour

Camembert double crème | Chester

Port-Salut, from. de la Trappe | Munster, etc., etc.

Fromage de 1<sup>re</sup> marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 15 JANVIER 1893, En l'étude dudit M<sup>e</sup> Rouget, notaire,

### La Belle PROPRIÉTÉ DU HAUT-GRUAI

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 102 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

Etude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

### Vente Mobilière

Pour cause de départ Au bourg de Cinq-Mars, hôtel du Chemin de fer, Les dimanches 11, 18 et 25 décembre 1892.

On vendra : 7 chambres à coucher, matériel d'hôtel et de café, billard.

Etude de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes.

Commune de Varennes

### VENTE PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 1892, à 2 heures, à la Mairie, de 299 peupliers dits bouillards, divisés en 4 lots.

Mise à prix totale: 1,269 fr. Voir les affiches.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etude de M<sup>e</sup> RICOU, avoué à Angers, rue Ménage, n° 41.

### ADJUDICATION

Sur surenchère du dixième A la barre du Tribunal civil d'Angers Le Samedi 26 novembre 1892, à une heure

### De la Closerie DE LA SUBSONNIÈRE

ET DIVERSES PARCELLES de TERRE ET PRÉ

Situées communes de St-Mathurin et Brain-sur-l'Authion,

Ayant ensemble une contenance de dix hectares quarante-un ares trente-quatre centiares, en un seul tenant (sauf deux parcelles de terre), sur le bord de la route de Saint-Mathurin à Corné, à un kilomètre de la gare de Saint-Mathurin.

Bâtiments en très bon état. Revenu de deux mille trois cent cinquante francs (2,350 fr.) par an, assuré par bail régulier, plus les faisances.

Mise à prix de trente-huit mille neuf cent soixante et un francs quinze centimes, ci. 38,961 fr. 15.

Outre les frais et charges.

NOTA. — La première vente ayant eu lieu pour le prix de 34,419 fr. 15 centimes, contrat et quittance en mains, l'adjudicataire n'aura à payer les frais que sur l'excédent de ce prix seulement.

S'adresser au fermier pour visiter.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Ecole d'Application de Cavalerie

### Adjudication DES FUMIERS

ET DES DÉPOUILLES DE CHEVAUX

A provenir de l'Ecole de cavalerie Du 1<sup>er</sup> Janvier 1893 au 31 Décembre inclus de la même année.

Le MARDI 13 DÉCEMBRE 1892, à deux heures du soir, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication distincte, sur soumissions timbrées et cachetées, des fumiers et des dépouilles de chevaux à provenir de l'Ecole de cavalerie, pendant l'année 1893.

Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux du Trésorier de l'Ecole de cavalerie, à Saumur, où le public sera admis à en prendre connaissance tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et jours de fête exceptés. (842)

### Leçons de Piano

M<sup>lle</sup> BAUMANN, professeur de piano de 1<sup>re</sup> classe, diplômée, demande des élèves. Rue Saint-Jean, n° 32, au fond de la cour.

## American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Etude de M<sup>e</sup> BENARDEAU, notaire à Moulherne.

### A VENDRE

A L'AMIABLE

La Propriété du Château de la Touche, située près le bourg de la commune de Moulherne, à 3 kilomètres de la gare de Linzières-Bouton (ligne de l'Etat), comprenant : 1<sup>o</sup> Le Château proprement dit, composé de plusieurs pièces nouvellement restaurées, vastes servitudes, jardins et réserves plantées en vignes, bois taillis et futaie, d'une contenance de 10 hectares 35 ares H. A. C. 43 centiares, ci. 10 35 43

2<sup>o</sup> Et la FERME DE LA TOUCHE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, vigne, futaie et bois taillis, d'une contenance de 13 hectares 82 ares 17 centiares, ci. 13 82 17

Total des contenances : 26 hectares 17 ares 60 centiares, ci. 26 17 60

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M<sup>e</sup> BENARDEAU.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

### MAISON

Rue Verte, 4,

Nouvellement restaurée, avec Remise et Écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur. (796)

A CÉDER, après cessation de commerce, un Établissement d'Eaux Gazeuses, avec Entrepôt de Bières, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs. Belle, bonne et vieille clientèle. S'adresser à M. TREMBLAY père, à Saumur, qui l'exploite. Le cédant se charge de montrer la fabrication et de rester avec le preneur le temps nécessaire qui lui conviendra.

Belle position pour jeunes gens.

A SAINTE - GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

## GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75 ; 2,75 ; 3,75 ; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## SAISON D'HIVER

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,